

Notes du bac: Blanquer prêt à des sanctions

Opposés à la réforme du lycée, des professeurs menacent de ne pas livrer les copies corrigées.

CAROLINE BEYER [E@BeyerCaroline](mailto:CB@BeyerCaroline)

ÉDUCATION Cela ressemble à un dernier sursaut syndical, face à un ministre de l'Éducation, qui a définitivement enterré la « cogestion ». Pour les lycéens qui passent le baccalauréat, c'est un vrai sujet d'inquiétude. L'angoissante attente des résultats, prévus vendredi matin, pourrait se prolonger jusqu'au soir, voire au lundi, pour cause de rétention de notes par des professeurs « anti-Blanquer » opposés, entre autres, à la réforme du bac et du lycée. Les correcteurs doivent entrer ces notes sur la base informatique de l'Éducation nationale jusqu'à mardi soir, les jurys se réunissant ensuite à partir de mercredi.

Faut-il craindre un retard ? « Selon les chiffres des assemblées générales tenues dans les différentes académies, 110 000 copies seraient retenues, sur environ 4 millions », avance Frédérique Rolet, au Snes-FSU, premier syndicat du second degré. C'est dans les académies de Créteil, Versailles, Toulouse, mais aussi Lille, Caen et Rouen que la constatation serait la plus importante. Et les professeurs de philosophie seraient les plus frondeurs, avec « 600 collègues concernés », fait valoir le Snes. Sachant que tous les candidats au bac général et technologique sont concernés par cette épreuve, la note pourrait faire défaut à nombre d'entre eux.

Pourrait. Car d'où viennent ces chiffres ? Ils concernent des déclarations d'intention. De là à passer à l'action... Le collectif « Bloquons Blanquer », fait de professeurs contestataires, syndicalistes et « stylos rouges » - ce mouvement né à l'automne dans le sillage des « gilets jaunes » - recensait mardi 126 427 copies retenues. Un comptage obtenu sur la base

d'un questionnaire que tout internaute peut remplir, autant de fois qu'il le veut. Sur les réseaux sociaux, la bataille est lancée depuis une quinzaine de jours. A-t-elle des chances d'aboutir dans la vraie vie ?

15 jours sans salaire

« Si seulement 200 gamins sont concernés, cela me pose un énorme problème », martèle Stéphane Crochet, à l'Unsa, qui, aux côtés du Sgen - les deux syndicats dits « réformistes » - rejette ce mode d'action. Tout comme il avait refusé l'idée d'une grève de la surveillance des épreuves, lancée en juin par une intersyndicale étonnante faite du Snes, du Snalc, de SUD et de représentants des « stylos rouges ». « Nous n'avons pas souhaité qu'une quelconque inquiétude plane sur le bac », poursuit Stéphane Crochet, qui se refuse à glisser dans la radicalisation. « La rétention des notes ne correspond pas au droit syndical. Ce n'est pas être en grève, c'est ne pas faire son travail », assène-t-il.

Et se mettre hors la loi, comme n'a pas manqué de le rappeler la Rue de Grenelle. « Chacun aura ses résultats en temps et en heure », a promis le ministre Blanquer, avant que ses services ne durcissent le ton. Si une note n'est pas entrée en temps et en heure, le professeur concerné sera considéré comme gréviste depuis le jour où il a retiré ses copies, soit 15 jours sans salaire dans certains cas. Plutôt dissuasif. Quant aux copies, si elles ne sont pas restituées comme prévu jeudi, à la veille des résultats du bac - ce qui pourrait s'apparenter à un vol - les enseignants s'exposent à « des sanctions graves ». Dans ces conditions, qui osera franchir les limites ? « Des jusqu'au-boutistes ou des profs à deux mois de la retraite », glisse un syndicaliste. ■